

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de ligues et de comités régionaux,

La mission exclusive des cadres du ministère chargé des sports est de proposer et conduire des projets, qu'ils soient de développement, de formation ou d'entraînement.

A ce titre, ce sont des conseillers placés auprès des dirigeants associatifs élus, chargés de concevoir des projets techniques sur la base des orientations politiques que vous proposez, que l'échelon national de la fédération propose, que l'Etat propose.

En ce sens, un conseiller propose, un dirigeant dispose. Voici, ainsi posé, l'esprit dans lequel le présent document vous est présenté.

Celui-ci a une vocation exclusive d'information afin de nous permettre ensemble d'appréhender au mieux une période délicate et éventuellement vous orienter vers d'autres sources si vous souhaitez donner une suite personnelle, approfondir votre connaissance du sujet et tenter d'anticiper le futur proche.

Excusez par avance la longueur de l'exposé mais la réforme de toute une institution ne peut être évoqué en quelques lignes.

Un point sur 2 réforme qui font grand bruit :

1-La RGPP

La révision générale des politiques publiques, vise à mettre en œuvre, entre autre, une réorganisation de l'administration territoriale de l'état. Elle est sensée renforcer le rôle des préfets de région, remanier l'organisation des services déconcentrés dans le sens, à la base, d'une plus grande efficacité des interventions et d'une mutualisation des moyens des services déconcentrés.

Appliquée au ministère chargé des sports, celle-ci prévoit que chaque direction régionale de la jeunesse et des sports **fusionne** territorialement avec la partie « sociale » de l'ex **DRASS** (la partie santé se concentrant au sein de l'agence régionale de santé) et avec l'agence pour la **cohésion sociale et l'égalité des chances**, (dite Acsé), pour ainsi constituer une **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**, DRJSCS.

Il est prévu que l'**échelon départemental** soit organisé en fonction des besoins des citoyens sur le territoire et non, comme dans les régions, selon des découpages ministériels. L'organisation départementale sera modulable d'un département à un autre. C'en est donc **fini du principe d'uniformité de l'état dans chaque département**.

Appliqué à notre ministère, cela implique que **les DDJS n'existeront plus en tant que telles** et que leurs activités seront regroupées au sein de grandes directions. Le cas le plus fréquent et lorsque les enjeux du département le justifieront, les activités des actuelles DDJS se retrouveront au sein des DD cohésion sociale. Dans tous les cas, **la dénomination « jeunesse et sport » disparaît de l'échelon départemental**.

Concrètement, pour l'actuelle DRDJS de PACA, cela signifie que les missions et les personnels seront séparés dès 2010. A ce jour, les raisonnements des décideurs se font sur « des équivalents temps plein » et de manière non nominative. Personne ne sait comment ces changements vont être appliqués.

La partie DDJS migrerait vers le centre ville (rue saint Sébastien) et la partie DRJS ne sait absolument pas encore qu'elles seront ces conditions d'hébergement.

En effet, les négociations vont bon train et les informations fiables ne sont pas encore communiquées mais tout laisse à penser que les bâtiments de Château Gombert ne seront pas conservés, malgré la réelle plus-value qu'ils proposent en terme d'accueil et de fonctionnalité, tant pour les services de l'Etat que pour les ligues et comités qui y organisent leurs réunions de travail ou AG.

Concernant la délégation régionale de Côte d'Azur, une possibilité de maintien d'une antenne réduite a été envisagée, sans aucune certitude néanmoins.

Cette organisation, qui peut se justifier néanmoins, laisse présager de bouleversements dans les relations avec le mouvement sportif.

En effet :

- les DDJS n'auront plus d'identité au niveau départemental : quid du conseil en développement apporté au niveau local pour les comités qui ne disposent pas de cadres ? quid de la gestion locale du CNDS ? quels interlocuteurs pour les présidents de comités départementaux ? les agents des affaires sanitaires et sociales ? Les jeux de rôle entre le mouvement sportif et l'Etat au niveau départemental n'auront plus court.
- **La DRDJS va être absorbée aussi dans le cadre administratif des affaires sociales**, bien plus lourd que celui qui la freine déjà dans ses rapports avec les ligues et comités.
Nombre d'entre nous et d'entre vous pensaient déjà que le choc des cultures sportives et administratives étaient des facteurs limitant aux actions de partenariat, mais compte tenu de la réorganisation : quid des relations avec les ligues et comités ? quels interlocuteurs demain non formés aux particularités du monde sportif ? quid de la gestion régionale du CNDS et du rôle d'arbitrage de l'état entre les différents acteurs concernés ? quid des subventions publiques et des contrôles réglementaires régulièrement effectués pour garantir l'équité ?
- Vous disposez peut être déjà de **conseillers techniques sportifs (CTS)**. Aucune information précise n'est parvenue pour préciser le devenir de ce corps de métier. Il semblerait néanmoins que leur nombre ne soient pas réduits, contrairement à celui des conseillers d'animation des services déconcentrés. Néanmoins, un rééquilibrage devrait être conduit entre les fédérations et certaines vont subir des réductions d'effectif de 30%.
D'accord pour conduire des actions de qualités, celles-ci n'étant pas dépendantes du nombre, mais **quelles conditions d'intervention pour ceux-ci demain ?** quid de leur gestion de proximité par la DRJS et du rôle de médiation avec les directions techniques nationales ? Un système centralisateur depuis la capitale est envisagé et le rôle des présidents de ligue dans ce système de gestion à 3 parties sera visiblement à négocier au niveau national.
- **Le futur Directeur régional serait l'actuel DRASS** : quels points communs dans l'approche des problématiques entre la partie sociale et les missions pédagogiques dans le sport ?
Sport et activités physiques semblent être confondus dans cette approche qui exclue selon nous le sport fédéral de toute gestion ou tout accompagnement pertinent au niveau régional dans ce contexte.

2- La réforme interne du ministère chargé des sports : réforme du sport de haut niveau

2 réformes valant mieux qu'une, la RGPP est couplée au plan de réforme du sport de haut niveau.

Sur la base d'une analyse conduite à l'issue des jeux de Pékin, le ministère propose une refonte totale de l'organisation du sport de haut niveau.

Celle-ci vise à affirmer une place prépondérante de la France dans les grands rendez-vous sportifs internationaux.

Ce programme ne peut qu'être apprécié par les cadres techniques puisque la haute technicité et la performance représentent un ancrage culturel fort dans ce corps de métier.

Néanmoins, si, comme la réforme le propose, le nombre de sportifs placés sur liste passe de 15 000 à 5000, quid des 10 000 restants ?

Les aides de l'état, les conventions d'insertion professionnelle, les bourses sont réservés aux sportifs en liste donc, quelles aides pour ces sportifs en devenir ? quel accompagnement ?

Le haut niveau étant issu de la masse, des filières d'accès, des pôles espoirs.. quid du vivier sportif ? à la charge de qui ?

Le plan de restructuration a aussi pour conséquence la centralisation du haut niveau sur l'INSEP, appelé à devenir une structure d'excellence sportive, en réseau avec quelques CREPS répartis sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, chaque **région ne sera plus systématiquement dotée d'un CREPS.**

Quid des formations qui sont organisées dans ces structures ? quid de ces lieux privilégiés utilisés par le mouvement sportif ?

Ils n'étaient déjà que très peu entretenus par faute de moyens, ils n'existeront plus du tout aujourd'hui. Quid des pôles espoirs hébergés dans ces CREPS ?

Quand les familles, les entraîneurs seront-ils prévenus ?

Qui accompagnera ces mineurs ou jeunes majeurs jusqu'au retour en famille alors qu'ils n'ont pas fini leur scolarité s'ils ne sont qu'espoirs ou partenaires d'entraînement et non pas sur les 5000 élites ?

Alors que des efforts constants ont été fait ces dernières années pour éviter le déracinement des jeunes intégrant les filières d'accès au sport de haut niveau, revenons-nous au système de séparation des familles dès le plus jeune âge pour alimenter l'INSEP ?

L'élitisme est le fondement du sport de haut niveau, chaque cadre en convient et y aspire, mais la gestion humaine dans le respect de chacun est un engagement quotidien.

Toutes ces actions devront désormais être prises en charge par qui ? Quelles structures ? Par les ligues et comités ? Avec quel accompagnement ? Quel budget ? Les fédérations vont-elles ainsi prévoir des structures régionales et les financer ?

Le système pyramidal du sport de haut niveau va être bouleversé. En mal, en bien, l'avenir le dira mais la transition risque d'être difficile pour tout ceux qui sont actuellement dans les filières d'accès au sport de haut niveau et qui n'atteindront jamais le statut d'élite.

Le CREPS PACA est, comme vous le savez, construit autour de 3 sites : Bouldouris, Aix en Provence, Antibes. **Le site d'Antibes faisait parti en début de semaine dernière des**

CREPS appelés à disparaître. La mobilisation des agents, du mouvement sportif local et les interventions politiques ont eu raison de cette décision et à ce jour le CREPS PACA dans son ensemble est **en sursis. Jusqu'à quand ?**

Les postes non remplacés, la baisse sensible du budget, les décisions prises sans concertation de la base, le mépris des cadres qui apprennent leur devenir dans « l'équipe »... provoquent actuellement des remous au sein de notre administration, tant en services déconcentrés qu'au sein des établissements. Vos boîtes mails doivent être alimentées par des tracts ou informations syndicales. Les mouvements de grève se multiplient et vous constatez déjà une rupture dans le service rendu ou à rendre. Nous devons nous attendre à une année 2009 instable.

En ce sens, il semblait important d'effectuer un point de situation et vous informez des questions que se posent des cadres sportifs de ce ministère, réunis périodiquement pour échanger les informations et tenter malgré tout d'anticiper les événements autant que faire ce peut.

Pour ceux d'entre vous qui souhaitent vérifier, approfondir chacun des éléments énoncés dans ce récapitulatif non exhaustif peuvent se diriger vers des ressources :

- Le site national sur la RGPP (www.rgpp.modernisation.gouv.fr) est relativement bien fait et permet de comprendre l'approche de la réforme de l'Etat dans son ensemble
- Le site du ministère chargé des sports (www.jeunesse-sports.gouv.fr) permet de prendre connaissance du plan de restructuration du sport de haut niveau
- Le journal l'équipe, se substitue au journal officiel de la république française pour préciser le devenir des cadres et des institutions intermédiaires.

Ceci étant dit, à nous ensemble, dans le cadre qui sera nouvellement défini et auquel nous aurons à nous adapter, à continuer à collaborer au mieux, avec tout notre engagement, toutes nos convictions, nos compétences et attributions respectives, dans le seul et unique objectif de servir le sport en France.

Bien cordialement,

Un collectif inquiet de cadres sportifs de PACA